

22

VENTES D'IMMEUBLES.

Par Norman Berthune.
Vente Remise.
A Vente des **LOTS** pour **BATIR** appartenant au Major Général **EVANS**, est Rév. le 21 courant, à **MERCREDI**, le **5 MAI**

22 avril. **NORMAN BETHUNE.**

**Vente d'Emplacements
DE PRIX.**

Le Sous-signé a reçu instruction du Major
GENERAL EVANS, d'offrir en VENTE
PUBLIQUE, **MERCREDI, le 5 MAI** pro-
chain, environ **30 à 40 LOTS** pour ba-
dient, ayant leur front sur les rues Sherbrooke,
Urbain, St. Charles Borromée et les rues
intermédiaires.

On appelle le particulièrement l'attention du pu-
blic sur la situation de ces lots, situés comme ils

[illegible]

vente de Propriétés de Valeur.
DAR ENCAN SERONT VENDUS sur les
 lieux, **LUNDI, le 17 MAI** prochain à 11

29 EMPLACEMENTS faisant partie de cette belle propriété des Héritiers DUFRENE sise au pied du courant Ste Marie via-à la traverse des Steambloats de Longueil. Ces Emplacements sont propres à bâtir, et sur des lots de bois de chauffage ou de sciage.

Le prix principal de vente restera entre les mains des Acquéreurs et ne sera payable qu'au cas où les dits de M. Toussaint Dufréne, et après lui à leurs représentants, et d'ici au 1^{er} janvier 1900, l'intérêt légal à raison de six pour cent sera payé à M. Toussaint Dufréne.

Les emplacements sont cédés avant la vente.

Les titres incontestables seront donnés aux acquéreurs.

Le plan des dits emplacements est exposé à l'Etude du Notaire Soussigne, où on pourra venir en voir un double et sur les dits plans.

N. B. Les personnes qui désirent s'établir au-
des de la ville feront bien de profiter de cette
occasion, car elles ne le feront pas une

Propriété de Prix à Vendre.

E Soussigné a été autorisé à offrir en vente, à des termes de paiements faciles, une **Propriété de Prix** bien connue, située au coin du rue Notre Dame et la Place d'Armes, Carrefour joignant au nord-est la ville de Québec, et vers le sud le Gouvernement, et vis-à-vis le jardin du G-vernement. Cette propriété est, autrefois, l'asidence de feu M^{on}. JAMES M GILL, et appartient à MM. FRANCIS, WILLIAM et HENRI RIVIERES. Le terrain, 1400 pieds de front sur la rue Notre Dame, et 960 pieds sur la Place d'Armes Carier. La maison a été louée jusqu'à ce jour \$2400 par an, aux années dé-cirées.

QUATRE TERRAINS sur le Chemin Papi-
cau.
5 avril. **PETER M'GILL,**
Emplacements à Vendre.

Sur les rues Crnig et St. Alexandre, rues de
Bleury et des Jures ; rues Ste Catherine et
St. Constant et au haut de la rue St. Domini-
que, faubourg St. Laurent, et Mile-End, sur la

—CONDITIONS FACILES.—
S'adresser au Docteur
P. BEAUMIEN.
A VENDRE,
UN EMPLACEMENT, au faubourg Québec,
de la rue Aubert, de 71 pieds de profondeur
sur et 2 1/2 pieds 4 pouces de front sur 25 pieds
de large ou au moins, S'adresser à Madame
SÉVERE PATRATTE.—Montréal, 15 avril.

A VENDRE,
De Gré à Gré,
UNE SUPERBE TERRE, située en la
ville St. Laurent, Paroisse St. Laurent, de

[illegible]

Vertu paroisse St Laurent, faisant face au chemin conduisant à l'Abord à Ploüffe, de la contenance de 8 arpens de front sur 25 arpens de profondeur, le tout plus ou moins bornée en front

Le chemin de la dite Côte de Verch, en prolongement par les terres de la Côte de Liosko, qui se trouve d'un côté le dit Augustin Crovier, et de l'autre côté celle d'Augustin Deguire dit La-
me, avec une Maison en Bois de 45 pieds de front sur 20 de profondeur, une grange, de 72 pieds de front, une autre
curie et autres bâtimens, le tout en bon ordre et état, est
erige sur un coteau, faisant face au dit chemin et
il conduit à l'Abord à Plouf, et dans un
beaux sites de la dite paroisse St Laurent, à
arpens du village, et à quart de Montmarié.
à sur le dit coteau au-dessus de 200 Pemmiers
antés depuis quelques années seulement dont

Pour les conditions qui seront écrites s'adres-
 ser sur les lieux au propriétaire, Amable Lafran-
 cois ou au Notaire Soussigné à Montréal, rue St.
 Lambert, No 6. L. S. MARTIN,

Montréal 15 avril 1847.

A VENDRE,
BAS PRIX, VINGT Arpents de TERRES
sur 1¹/₂ de large, à prendre près de la rue

serbrooke en gagnant la Côte la Visitation, à
tête de la rue Fulium ; pour plus amples in-
formations s'adresser au propriétaire F. X. Ful-
m, ou au Sous-signé.

A. MONTREUIL N. P.

Montréal, 12 Avril 1847.

J. H. JOBIN,
NOTAIRE.
TIENT SON BUREAU, RUE STE. THERESE, 1

En face du Magasin de M. A. Lévêque
Rue Saint-Paul.

IMMEUBLES A VENDRE.
Vente de Biens-Fonds,
UN LOT sur la rue St. Constant FAUBOURG
St. LAURENT, de 45 pieds sur 84, mesure
anglaise, borné en arrière par Charles Vian,
d'un côté par Frs. Corbeil, et de l'autre par J.
L. Depaty, avec une Maison en bois dessus.
S'adresser à M. L. Depaty.

3. **UN LOT** sur la rue Sanguinet, de 49 pieds sur 93, mesure anglaise borné en arrière par A. Laberge d'un côté par Pierre Cadieux et de l'autre côté par un Ladamme, avec une maison sur son érigée.

3. **UN LOT** sur la rue St Constant de 49 pieds sur 138, mesure anglaise, borné en arrière par les héritiers de John Geo. Smith, d'un côté par veuve Gauthier, par Desautels et J. B. Julien, et de l'autre côté par un passage de 10 pieds de large, sans aucune bâtisse sur érigée.

4. **UN LOT** formant le coin nord des rues

5. **Ces vastes propriétés** situées sur la grande rue du faubourg St. Laurent, connues, comme HOTEL STELLER, mesurant, 83 pieds sur 152, mesure anglaise, borne en arrière par la rue St Dominique, d'un côté par les héritiers Howdell, et de l'autre côté par A. Cardinal. Cette propriété peut être convertie facilement

En quatre lots de prix
Un titre incontestable sera donné.
Pour les plans, particularités et conditions
s'adresser au bureau du Sousigné, B tissés des
Sœurs, rue St. Joseph.
4 Février. GEO. WEEKES

A Vendre ou à Louer.
UN SUPERBE TERRAIN situé sur la

Un autre lot situé sur la rive Est du lac, avec un passage en arrière de 16 pieds.

de 45 pied de front sur 60 pied de profondeur.
Un Lot situé sur la rue St Charles Eborée,
de 43 pied de front sur 70 de profondeur.
Terme Libéral.

S'adresser à	W. F. LESTE,
4 Mars,	Rue St Paul Ne 81.

AUX CAPITALISTES,
A Vendre,
 **DEUX MAISONS,** formant une seule

St. Joseph, dont le terrain a cent-douze pieds de front sur deux cent trente pieds de profondeur et construites en pierre, à TROIS étages. L'une de ces maisons a quarante deux pieds de front sur trente-quatre de profondeur et l'autre a trente-deux pieds sur trente-quatre. Elles sont éloignées de la rue par une distance de cinquante pieds et embrassées par de beaux chènes qui en font un séjour des plus agréables. Les Ecuyers et Hongais se trouvent à soixante

pièces en arrière de la Pâtisserie. Le terrain est couvert d'arbres fruitiers de différentes espèces. Comme résidence particulière, on ne saurait mieux trouver de plus confortable que ces bêtâtes tant sous le rapport de la situation que de la disposition intérieure : elles seront vendues ensemble ou séparément par vente publique le 20 d'AVRIL prochain, si on n'en dispose avant par vente privée.

— DE PLUS —
Un VERGER au Faubourg St. Antoine, de

cent-six pieds de front, sur cinq cents pieds de
profondeur, agréablement situé sur un coteau,
formant partie de la Succession Lusignan.
Les conditions seront faciles.

JH. ROY.

15 mars.

A VENDRE,
UN TERRAIN sur la rue de la Fabrique ou
Marché-Neuf, de 108 pieds de front sur 80
pieds de profondeur, avec deux maisons de

pièces de front chaque, y compris les passages, vobes et autres bâtimens, rapportant l'un, un loyer de £400 et l'autre un loyer de £120 par année.

20.—Un autre terrain sur la rue St. Vincent de 156 pieds de front sur 104 pieds de profondeur avec une maison de 29 pids et une autre de 55 pids de front et autres bâtimens, rapportant un loyer de £280 par année.

30.—Un autre terrain au Côteau Barron, de 270 pids de front sur 165 de profondeur.

40.—Un autre terrain situé au Pied du Courant

de 100 pieds de front sur 89 pieds de profondeur.
50.—Un autre terrain situé au même lieu, de 60
pieds sur 100 pieds.
Un quart du prix seulement sera exigible après
la ratification de l'acte de Vente demandée par
l'acquéreur, ou quatre mois après la date d'écouli-
vina le cas où il ne serait pas demandé une telle
ratification, et le reste du prix sera par termes fa-
vorables. Pour les conditions s'adresser à SERRAFIN
GIRALDI ou à ALEXIS GIARD, Avocat. —21 janv.

LOTS POUR BATIR.
UIT EMPLACEMENTS pour bâtir, à vendre, situés sur les rues St. Laurent et St. Dominique.
 Les conditions seront très faciles.
 S'adresser à
 7 janv. **THEODORE HART.**

AVIS Public est donné par les présentes que le soussigné s'adressera à la Législature Provinciale à la prochaine session, relativement aux fins d'indemnité.

la permission d'introduire un bill pour faire disparaître toute doute quant à l'interprétation du S83 du *Dut-Canada* de la 1^{re} Guillaume 4 chap 83, intitulé : "Acte pour assurer et confirmer à certains habitants de cette province, les droits civils et politiques de sujets nés Anglais", et pour confirmer et attester le titre de propriété des habitants de la Province, désignés au dit acte, et que la législature a voulu recourir par cet acte dans toutes successions et à tous biens, meubles et immeubles, en tant qu'ils sont de nature héréditaire, sans fond, ou testamentaire.

AVIS PUBLIC est donné par les présents
qu'une application sera faite au Parlement
Provinciale, durant sa prochaine Session, (ou à la
prochaine) et les délais se trouvent inscrites aux

fin d'obtenir un Acte pour incorporer les «oussignés et autres, pour construire un chemin à Rails dans les paroisses de Lavaltrie, St. Paul & St. Charles Borromée, depuis le fleuve St. Laurent jusqu'à la Rivière de L'Assomption, en suivant la ligne qui sépare les seigneuries de Lavaltrie et de Lanoray» dans le District de Montréal.

EMV. JOLLETTE
PETER C. LOEDEL,
EDD. SCALLON,
GASPARD DELANAUDIÈRE.

E Soussignar, et autres, respectivement propriétaires des Seigneuries de Chambly Est et de la moitié Sud de Chambly Ouest, donnent par le présent avis qu'il s'adresseront à la Législature, à sa prochaine Session, pour un Acte de loi autorisant à construire une Chaussée sur la Rivière Richelieu, dans les environs du village de Chambly, au-dessus du pont, et une autre à Ste Thérèse, (dans la dite Seigneurie de Cham-

JOHN YULE, JUNR.
Chambly, 4 Janvier, 1847.

1851 par le présent donne que demande sera faite au Parlement Provincial, à sa prochaine Session, pour établir une COMPAGNIE AVEC UN CAPITAL REUNI, dans cette partie de cette Province, ci-devant Bas-Canada pour les fins suivantes, savoir :

Dépôt et Prêt,—acquisition et vente de biens-fonds, et aussi pour assurer des biens-fonds et autres propriétés.

SAMUEL ANDRES.
STEPHEN R. ANDRES.

15 mars 1847.